



Le délicat passage du franc à l'Euro sur les timbres des TAAF

En 2000 et en 2001, les TAAF ont pratiqué le double affichage Franc / Euro sur leurs timbres pour faciliter le changement de monnaie.

Pour obtenir le prix en euro à partir du prix en franc, il fallait diviser le prix en francs par le taux officiel de conversion arrêté le 1^{er} janvier 1999.

Ce taux comporte 5 chiffres après la virgule pour la France : 1 € = 6,55957 F

La conversion avec un tel nombre ne tombe donc pas toujours juste.

Exemple : 8,00 F = 8 / 6,55957 = 1,2195921389 €

Pour obtenir un nombre en euro facile à manipuler, la réglementation européenne a prévu de n'afficher que deux chiffres après la virgule.

Il a donc fallu instaurer une règle officielle d'arrondi, obligatoirement appliquée par tous les acteurs dans les onze pays membres de la zone euro.

Voici cette règle :

- arrondissement au cent ou centime supérieur si le troisième chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5,
- arrondissement au cent inférieur si le troisième chiffre après la virgule est inférieur à 5.

Après vérification de toutes les valeurs faciales utilisées en 2000 et en 2001, une a particulièrement attiré mon attention du fait de son double affichage «variable».

Le problème porte sur les timbres à 5,20 F qui affichent tantôt une correspondance à 0,80 € tantôt une correspondance à 0,79 €



Qui dit vrai ?

Si l'on applique la règle officielle de conversion : $5,20 / 6,55957 = 0,7927348896$ €. On trouve alors 0,79 € et pas 0,80 € comme indiqué sur 6 timbres, ce qui est gênant pour des valeurs fiduciaires.

Tableau récapitulatif pour 2000 et 2001 (références Yvert et Tellier) :

Timbres erronés (5,20 F = 0,80 €) :	Timbres exacts (5,20 F = 0,79 €) :
265 (Hobbs, chiens de traîneau)	270 (Banque de données démographiques)
Bloc n°6 (Bloc vieux gréements)	307 (20ème anniversaire de la CCAMLR)
306 (Quarantième anniversaire du traité sur l'Antarctique (1961- 2001))	

Ce problème n'a pas persisté en 2002 car les timbres n'affichaient alors plus qu'une seule monnaie : l'euro. En 2002, nous trouvons en effet six timbres avec une faciale de 0,79 € (le n° 332 et le bloc n°8) mais heureusement aucun à 0,80 €!

Mathieu Débarbouillé
Sata 2944